PN ABU-684
44347

# COMPTE RENDU

DE LA TABLE RONDE SUR

# LES TAXES A L'EXPORTATION DES PRODUITS AGRICOLES AU TCHAD

DU 20 AU 22 SEPTEMBRE 1994

HOTEL NOVOTEL LA TCHADIENNNE
N'DJAMENA, TCHAD

ORGANISEE PAR

LE PROJET DE REFORME DE POLITIQUES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES (ATPRP)

DE

## SOCIAL CONSULTANTS INTERNATIONAL

CONTRAT NO: 677-0069

FINANCE PAR

## L'AGENCE AMERICAINE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (USAID)

NOVEMBRE 1994

# TABLE RONDE SUR "LES TAXES À L'EXPORTATION DES PRODUITS AGRICOLES AU TCHAD

Du 20 au 22 Septembre 1994, s'est tenue à Novotel la Tchadienne une table ronde sur les taxes à l'exportation des produits agricoles au Tchad organisée par le Projet de Reformes des Politiques d'Exportation des Produits Agricoles au Tchad (ATPRP/USAID) en collaboration avec le Ministère du Plan et de la Coopération sous financement USAID.

Plus de 100 personnes venues de l'intérieur du pays et des pays voisins représentant divers ministères de l'Etat à savoir le Ministère du Plan et de la Coopération, Ministère des Finances, Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, Ministère de l'Economie et du Tourisme et le Ministère de l'Intérieur, les organisations des commerçants, des promoteurs privés et le secteur privé en général (liste des participants en annexe).

Rappelons que la table ronde a été présidée par le Directeur Général Adjoint du Ministère du Plan et de la Coopération M. Abdoulaye Karambe. Le Rapporteur Général de la table ronde est M. Djimasbé Ngaradoum, Projet AMTT/USAID.

L'objectif de la table ronde a été de présenter les résultats des trois études menées respectivement par M. Pierre Giannini Avocat et Mme Mariam Ali Moussa, MBA (Les Taxes sur l'Exportation des produits Agricoles au Tchad: Analyse Fiscale); M. Voly Leroy, Economiste (Etude sur les taxes à l'Exportation des Produits Agricoles au Tchad: Contexte Macro-économique); M. Curtis Jolly, Incidences d'Eventuelles modifications du Système des Taxes sur le Secteur Agricole) en vue d'obtenir les commentaires sur les résultats et les conclusions des études, et de promouvoir les discussions sur les problèmes des taxes au Tchad.

**20 Septembre 1994**

**Matin**

La première journée de la table ronde a été marquée par les discours d'ouverture du ministre du Plan et de la Coopération et de M. l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique.

En effet, dans son discours d'ouverture, Mme le Ministre du Plan et de la Coopération à rappeler les objectifs et orientations générales de la politique de développement du Gouvernement Tchadien. Trois principes, poursuit Mme le Ministre, ont été dégagés dans le plan d'orientation: assurer la promotion des populations; développer les infrastructures et augmenter la production; et restaurer les équilibres économiques et financiers.



BEST AVAILABLE DOCUMENT

Ces objectifs, a-t-elle dit, contiennent implicitement la nécessité d'adopter une politique agricole et une politique fiscale. C'est ainsi qu'elle a porté à l'attention des participants que l'essor de la production en général et de la production agricole en particulier, est déterminé en partie par la fiscalité qui lui est appliquée.

Mme le Ministre a, par ailleurs, situé l'importance de l'agriculture et de l'élevage dans l'économie nationale. C'est ainsi qu'elle a affirmé que ces deux secteurs occupent 80% de la population et contribuent pour 40 à 50% au produit intérieur brut.

Toutefois, le Ministre a reconnu que le développement de ce secteur important est cependant handicapé par une série de contraintes des facteurs divers qui constituent, par ricochet, un frein à la commercialisation des rares produits agricoles destinés à l'exportation (coton, bétail, gomme arabique, arachide, sésame, oignon et ail).

Elle a aussi reconnu que la fiscalité est décriée par les contribuables notamment les producteurs et les opérateurs économiques qui la trouvent inadaptée et excessive. Pour ce faire, conclue-t-elle, un défi s'impose au Gouvernement qui doit entreprendre une double reforme tant sur le plan national que dans le cadre de l'UDEAC.

M. l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Tchad a, quant à lui, mis l'accent sur l'importance de l'action de l'USAID dans le domaine agricole au Tchad avant de préciser, dans le cadre du développement en général, la part de responsabilité Citoyen/Etat dans un pays. Le citoyen, dit M. l'Ambassadeur, est générateur de ressources du pays tandis que l'Etat quant à lui, a le devoir de protéger le citoyen et ses biens; il est donc au service du citoyen et non le contraire. Le citoyen, poursuit M. l'Ambassadeur, ne peut pas etre la vache laitière de l'Administration avant de conclure que le paysan et le commerçants sont à la base de tout développement. Pour finir, M. l'Ambassadeur remercie sincèrement les participants d'avoir massivement répondu à l'invitation tout en portant à leur attention qu'il espère qu'au sortir de ces assisses, tous repenseront, de façon la plus profonde, le développement de Tchad.

Le dernier discours d'ouverture des travaux a été prononcé par Mme Carol Adoum qui a d'abord présenté les objectifs du projet ATPRP et du programme de reformes préconisé par l'USAID. Ce programme de reforme, poursuit le Manager du Projet, est conçu pour améliorer l'environnement pour les exportations afin de rendre les produits agricoles plus compétitifs sur les marchés. C'est ainsi, dit-elle, que le projet axe ses activités sur l'incitation, la relance, la modernisation et l'expansion du secteur agricole.

BEST AVAILABLE DOCUMENT

Enfin, Mme Carol Adoum finis son discours en rappelant que l'objectif de la table est donc de présenter les résultats des études réalisées par le projet qu'elle gère afin d'ouvrir le dialogue sur les freins fiscaux susceptibles d'handicaper l'économie tchadienne.

Après ces trois discours d'ouverture, la parole est donnée respectivement à l'Avocat Pierre Gianni pour présenter **les Taxes à l'Exportation des Produits Agricoles dans le Contexte Fiscalo-juridique**, Curtis Jolly Agro-économiste pour présenter les **Incidences d'Eventuelles Modification du Système de taxes sur le Secteur Agricole**, à M. Vely Leroy, Economiste pour présenter l'**Etude sur les Taxes à l'Exportation des Produits Agricoles au Tchad dans le contexte macro-économique**, à M. Abdoulaye Djonouma pour présenter les **Taxes et Prélevements qui freinent les marchés des Produits Agricoles au Tchad** et enfin à M. Begui Ngaba pour présenter les **Taxes sur les Exportations Agricoles: Réalités et Potentiels.**

**Taxes à l'Exportation des Produits Agricoles: Contexte Fiscalo-juridique:**

Prenant la parole pour présenter le thème ci-dessus M. Gianni a dit que son étude s'inscrit dans le cadre du projet ATPRP (Agricultural Rrade Policy Reform Project) conduit par l'USAID au Tchad. Les études réalisées durant la conception dudit projet, poursuit M. Gianni, ont fait apparaître que les taxes à l'exportation conduisaient à la réalisation des opérations d'exportation dans le secteur informel, où les coûts sont élevés, les possibilités de croissance limitées et les revenus pour l'Etat minimes. Dans la mesure où ces taxes à l'exportation sont en existence depuis avant même l'indépendance et sont perçues par certaines autorités comme une source importante de recettes actuelles ou potentielles, fait-il remarquer, une étude était nécessaire pour analyser leur impact sur l'économie, leurs conséquences par rapport aux nouvelles structures envisagées du régime fiscal du tchad, et recommander une éventuelle action à leur niveau.

Pour ce faire, l'orateur a porté à l'attention des participants que l'étude d'ensemble sur les taxes à l'exportation a un double but: 1) fournir une base analytique pour les changements du régime fiscal en cours de développement par le Gouvernement du Tchad avec la collaboration de la banque Mondiale et du Fonds Monétaire Internationale; 2) constituer un document de base sur les taxes à l'exportation, et les taxes affectant les exportations qui existent au Tchad et ce, dit-il, pour servir de support à la présente table ronde.

L'objectif de l'étude d'ensemble, dit l'Avocat, est de déterminer si l'activité économique accrue qui résultera d'une stratégie de développement des exportations générera des revenus plus importants que ceux actuellement produits ou qui pourraient être produits par les différentes taxes à

BEST AVAILABLE DOCUMENT

l'exportation sur les produits agricoles. Bref conclue l'Avocat, la présentation comporte trois parties essentielles: description des taxes; réflexion sur les possibilités des reformes fiscales et conclusions et recommandations (voir le document).

**Incidences d'Eventuelles Modification du Système de taxes sur le Secteur Agricole:**

Dans sa présentation, M. Curtis Jolly a fait un bref aperçu sur l'économie tchadienne. C'est ainsi qu'il dit que cette économie est exclusivement basée sur l'agriculture qui, en 1994, a contribué à environ 50% de FIB et employé plus de 80% de la population. Bien que le Tchad ait un potentiel énorme pour le développement de l'agriculture afin de satisfaire les besoins de sa population et pour l'exportation, fait-il remarquer, la contribution de l'agriculture est freinée par un nombre de facteurs endogènes et exogènes:

- imposition des importations et des exportations
- quotas
- barrières physiques
- non dissémination de l'information
- prélèvements irréguliers
- patentes et permis.

L'orateur a toutefois noté que bien que les taxes légalement prélevées aient un effet négatif sur la production agricole, elles demeurent comme des moyens logiques pour générer des revenus pour le développement du secteur agricole.

L'objectif de mon exposé, dit M. Curtis Jolly, est d'évaluer les conséquences d'une amélioration du système actuel de taxation du secteur agricole; plus spécifiquement, d'examiner les effets d'une réduction ou d'une élimination d'une certaine taxe sur le comportement des paysans, devant l'augmentation de revenus résultant d'une hausse de prix net qu'ils perçoivent. Les réactions potentielles des intermédiaires, des exportateurs et des consommateurs, déclare-t-il, feront également l'objet d'une appréciation.

Après avoir présenté en détail les différents éléments de son exposé, M. Curtis Jolly a conclue que:

- le système de taxation freine de l'agriculture; n'encourage pas l'adoption de la technologie moderne et a un effet négative sur la production et l'exportation.

- les axes sont arbitrairement fixées et non en fonction des régions, des producteurs, et des paysans; donc l'incidence de taxation est mal repartie entre les régions.

BEST AVAILABLE DOCUMENT

- il y a disparité des effets des taxes sur les cultures. La taxation existants favorise certaines cultures et le système de production; donc la compétitivité des cultures varie avec les taux des impôts.

- le système de taxation est non transparent et demeure un poids lourd sur le dos des paysans.

**Etude sur les taxes à l'Exportation des Produits Agricoles au Tchad: Contexte Macro-économique (Vely Leroy)**

Dans l'introduction de son exposé, Vely Leroy a fait remarqué trois importants: les indicateurs, les déséquilibres structurels, l'importance économique des filières agriculture, élevage.

Le choix des indicateurs, dit l'orateur, est guidé par l'attention prêtée à l'ensemble des charges fiscales et parafiscales au niveau des transactions d'exportation des produits agricoles ou d'élevage du Tchad vers l'étranger. Des charges prévisibles avec plus ou moins d'incertitudes quant aux barèmes et quant à la définition de la valeur notamment dit-il, dans le cas du bétail, de la gomme arabique, des oléagineux et d'autres de moindre importance pour le commerce extérieur. Le coton et le bétail, plus de 70% des exportations sont talonnés par la gomme arabique, une industrie prometteuse. Quant aux arachides, c'est environ 80% des oléagineuses et des légumineuses.

L'agriculture et l'élevage, dit M. Leroy, sont les deux mamelles du Tchad. Par conséquent, affirme-t-il, ils sont déterminants pour le potentiel pour la croissance au moins dans un avenir prévisible. C'est de l'agriculture et de l'élevage dit M. Leroy, que dépendent les réelles ressources en partie mobilisables par et pour la collectivité tchadienne (prélèvement des impôts par l'Etat par exemple). C'est aussi de l'agriculture et de l'élevage, poursuit-il, que proviennent les ressources potentiellement exportables et des devises soit pour acheter à l'étranger soit pour assumer le service de la dette extérieure compte tenu des dons et des crédits internationaux.

Au vu de l'intérêt que représentent ces deux secteurs pour l'économie nationale, il est impérieux pour le Tchad, conclue l'orateur, de viser, autant que possible, l'expansion rapide et soutenue de la production intérieure.

M. Leroy a, par ailleurs, cité divers déséquilibres structurels dont souffre l'économie nationale (déséquilibre entre consommation et production; entre consommation et investissement; le déséquilibre financier de l'Administration centrale; déséquilibre financier interne; déséquilibre réel du secteur privé...).

BEST AVAILABLE DOCUMENT

Compte tenu de tableau sombre, conclue l'orateur, il ne fait aucun doute que la société duale tchadienne qui ne peut se soustraire aux politiques macro-économiques, requiert en échange des projets qui s'attaquent directement aux racines du sous-développement.

L'importance macro-économique des filières agriculture et élevage méritent d'être soulignée car, dit M; Leroy, ensemble, ces filières contribuent entre 40 et 50% de la production intérieure. En réalité, poursuit-il, cette contribution est beaucoup mieux que cela surtout quand on pense aux effets d'entraînement que ces filières ont sur le secteur tertiaire en particulier le transport, le commerce de gros et de détail. A titre d'exemple, M. Leroy a porté à l'attention des participants que sur la base des données de 1983, 1992 et 1993, on peut dire qu'au Tchad en moyenne 1 milliard de francs CFA de production agricole et d'élevage correspond à 0.76 milliards de production dans les autres secteurs. Autrement dit, conclue-t-il quand la production agricole et de l'élevage augmente, les secteurs secondaire et tertiaire aussi produisent d'avantage. Le consultant met fin à son exposé en faisant des recommandations relatives à la fiscalité et à la filière gomme arabique (consulter le document).

Après ces trois exposés commencent les débats. L'essentiel des interventions demande plus de détails sur les différentes taxations des produits agricoles à l'intérieur aussi bien qu'à la sortie du Tchad et les effets des taxes, légales ou illégales soient-elles sur les promoteurs privés et sur le producteur. Il convient de noter que chacune de ces interventions ont trouvé chacune de réponses satisfaisantes de la part des orateurs.

Avant de passer aux séances des travaux de l'après-midi, le Directeur Général Adjoint du Ministère du Plan et de la Coopération M. Abdoulaye Karambe, président de la séance, a fait le résumé des travaux de la matinée.

**Après-midi**

Les travaux dans l'après-midi ont commencé par l'exposé intitulé **Taxes et Prélèvements à l'Exportation des Produits Agricoles au Tchad** par M. Abdoulaye Djonouma, représentant du secteur privé à ladite table ronde.

En effet, M. Djonouma a reconnu dans son exposé que le sujet que la présente table ronde tente de débattre est d'un très grand intérêt et comme tel, fait-il remarquer, nous devons l'aborder avec le maximum d'attention compte tenu des conséquences qu'il risque de produire dans le processus de développement économique de notre pays. Nous devons retenir que, poursuit-il, la fiscalité est un instrument de politique économique qui peut accélérer soit freiner voire bloquer un processus de développement économique et social. Et comme tel

BEST AVAILABLE DOCUMENT

fait-il remarquer, elle doit être appliquée avec doigté, en tenant compte des spécificités et de l'environnement social, économique et politique du pays concerné.

Revenant spécifiquement au Tchad, M. Djonouma a dit que ce pays est un pays enclavé dont l'économie est essentiellement basée sur l'agriculture et l'élevage qui emploient environ 85% de la population. On y pratique une agriculture extensive traditionnelle; très peu d'activités manufacturières, le secteur formel structuré est en pleine régression tandis que se développe de manière rapide et désordonnée un secteur informel vigoureux au contour insaisissable, une situation économique générale en crise sporadiquement aggravée par des troubles socio-politiques.

En faisant le tour d'horizon du système fiscal, M. Djonouma porte à l'attention des participants que le système fiscal en vigueur au Tchad date de l'époque coloniale Française et est mal adaptée voire déphasée malgré de nombreux aménagements qui y ont été apportés. Conçu sur le système fiscal français donc en principe pour une économie bien structurée, poursuit-il, avec un impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, des taxes sur les chiffres d'affaires, des impôts sur le revenu des personnes physiques, des droits d'enregistrement, etc., la fiscalité au Tchad parait aujourd'hui inadaptée, difficilement applicable.

La disparition progressive des sociétés à capitaux étrangers, le développement incontrôlable des secteurs informels de l'économie, la diminution croissante des moyens de l'Etat donc du contrôle sur les activités économiques conduisent inéluctablement à la baisse des recettes de l'Etat qui, désemparé, recourt à des expédients dangereux, sources insoupçonnables de conflits.

Nous estimons, poursuit M. Djonouma, que la fiscalité dans un pays doit favoriser l'expansion et non la freiner, la bloquer; c'est pourquoi, poursuit-il, avec l'avènement brutal de la dévaluation du CFA qui a démontré à suffisance les limites de nos ambitions en matière de développement économique, il convient de repenser, de réexaminer de manière critique les concepts qui sous-tendaient les fondements de nos philosophies d'actions.

M. Djonouma tire vers la fin de son exposé en remerciant les organisateurs de la présente table ronde tout en apportant un certain nombre d'observations sur les droits et taxes à l'exportation du coton et d'autres produits agricoles et sur le bétail (voir l'exposé joint en annexe).

Le cinquième et dernier orateur est M. Begui Ngarla représentant de l'administration des douanes qui a présenté un exposé sur les **Taxes sur les Exportations Agricoles: Réalités et Potentiels.**

BEST AVAILABLE DOCUMENT

En effet, M. Ngaba a axé son intervention uniquement sur les taxes douanières donc celles qui sont perçues à l'exportation des produits.

Ainsi dit M. Ngaba, les produits agricoles sont précisément soumis à quatre taxes: droit de sortie, taxe sur le chiffre d'affaire à l'exportation, taxe de recherche et taxe de contrôle de conditionnement auxquelles il faut, poursuit-il ajouter la redevance statistique qui ne constitue pas une taxe proprement dite.

M. Ngaba a donc fait remarquer que toutes ces taxes sont assises sur la valeur imposable c'est à dire le prix de la marchandise à la sortie du territoire national qui est déterminée par la valeur mercuriale. Le taux global de ces taxes, affirme l'orateur, se situe entre 0 et 12,24% si l'on prend le mot "produits agricoles" dans son sens le plus large en y incluant le bétail.

A ce niveau, l'orateur marque une interrogation en se demandant si l'Etat, en imposant les produits agricoles à l'exportation source de revenu des intervenants dans le secteur et de devises pour le pays est-il pour la promotion de ce secteur? M. Ngaba répond par l'affirmatif d'abord en disant que les produits exportables ou exportés ne sont pas tous soumis aux droits et taxes de sortie et ensuite, poursuit-il, les produits taxables ne sont pas tous soumis à toutes les taxes. La majorité est plutôt soumise à la seule taxe sur le chiffre d'affaire au taux de 3%.

Enfin dit l'orateur, au niveau de l'UDEAC et de la CEAC, les produits de cru originaires doivent circuler librement en exception totale des droits et taxes sauf quelques exceptions (le coton, le café, le cacao, le thé, le bétail, les arachides). Il a par ailleurs porté à l'attention des participants que dans le domaine des reformes fiscalo-douanières, les véhicules de transport des marchandises bénéficient aussi d'une taxation relativement basse depuis le 1er juillet 1994.

M. Ngaba affirme que dans tous les cas, l'idéal pur un pays serait de détaxer ses exportations pour rendre ses produits plus compétitifs; or dit-il, le Tchad impose ses exportations à hauteur de 12,24%. Il faut, poursuit-il, à ce niveau, dire que l'Etat a des contraintes d'une part budgétaires et d'autre part les bailleurs de fonds qui lui demandent de supprimer les taxes à l'exportation pour améliorer ses recettes douanières notamment.

Néanmoins déclare M. Ngaba, malgré ces contraintes, le Gouvernement vient de traduire dans les faits certaines recommandations. C'est ainsi que, dit-il, certaines taxes à l'exportation du bétail ont été revues à la baisse et d'autres supprimées (cf Loi des Finances 1994).

BEST AVAILABLE DOCUMENT

**21 Septembre**

Mise en place des différents ateliers:

**Fiscalo-juridique**
**Macro-économie**
**Agro-économique.**

# RAPPORT DE SYNTHESE FISCALO-JURIDIQUE

Les participants à l'atelier FISCALO-JURIDIQUE de la TABLE RONDE sur les **"Taxes à l'Exportation des Produits Agricoles au Tchad"** se sont réunis pour examiner les points relevant de leur compétence.

L'atelier a entamé ses travaux par l'élection de son bureau composé de:

| | | |
|---|---|---|
| Président | : | Djogoye Talansadi/Min. Plan et Coopération |
| Facilitateur | : | Pierre Gianni/Consultant |
| Rapporteurs | : | Djimasbé Ngaradoum/AMTT/USAID |
| | : | Mahamat Senoussi/Min Economie et Tourisme |

Après les débats, l'atelier a ensuite arrêté son ordre du jour à savoir:

**Taxes douanières sur les produits agricoles à la sortie**

**Taxes sur la circulation des produits agricoles**

**Taxes indirectes sur les exportation**

**Proposition Fiscale**

Les travaux en cet atelier ont été orientés par l'étude intitulée "Les Taxes sur l'Exportation des Produits au Tchad: Analyse Fiscale" réalisée par MM. Pierre Gianni et Mme Mariam Moussa.

**Point 1:** Taxes douanières sur les produits à la sortie

Le consultant a commencé l'exposé de ce premier point en indiquant que le total des recettes douanières de l'Etat qui

BEST AVAILABLE DOCUMENT

étaient de 3.335.000.000 FCFA en 1985 sont retombées à 387 millions de francs CFA en 1993 suite à la suppression des taxes sur l'exportation du coton.

Le facilitateur a par ailleurs porté à l'attention des participants que les recettes douanières relatives à l'ensemble du Commerce Extérieur sont de l'ordre de 8.700.000.000 FCFA dont 380 millions de francs CFA au titre des taxes douanières à l'export. Il a ensuite donné une liste des produits agricoles exportés par le pays qui se présente comme suit:

**Coton**
**Bétail**
**Autres produits agricoles**

L'orateur a fait remarquer que l'exportation du coton n'est pas taxée depuis 1985 tandis que le bétail bénéficie d'une réduction des taxes et d'une simplification des procédures qui sont entrées en vigueur depuis Mai 1994 (voir Ordonnance portant le Budget Général de l'Etat pour 1994). Cette nouvelle taxation fait suite aux recommandations de la Table Ronde sur l'exportation des produits de l'élevage tenue en Décembre 1993.

Il convient toutefois de constater qu'en Août 1994, le Ministère des Finances a publié un arrêté fixant de nouvelles valeurs mercuriales des bovins de 60.000 FCFA (ancien taux 35.000 FCFA).

Les participants ont donc pris acte de la nouvelle taxation instaurée pour promouvoir les exportations de manière légales et pour réajuster les recettes de l'Etat. Toutefois, ils se sont interrogés sur les mobiles ayant été à l'origine de l'arrêté modifiant les montants des mercuriales des bovins et se sont inquiétés d'une possible recrudescence de la fraude sur le bétail.

L'atelier demande donc que cet arrêté soit revu afin que les valeurs des mercuriales prises en compte dans l'ajustement de la taxation des produits agricoles de l'élevage restent inchangés.

**Point 2: Taxes sur la circulation des produits:**
Les participants ont pris connaissance de la présentation faite sur les taxes frappant la circulation des produits. Certaines de ces taxes sont légales, d'autres sont illégales.

Taxes de Sortie: Les participants ont noté que les communes perçoivent des taxes sur la circulation des oléagineux et des céréale et recommandent que la légalité de la taxation des céréales soit vérifiée et confirmée.

BEST AVAILABLE DOCUMENT

Taxes illégales: Les participants recommandent en ce qui concerne les barrières anarchiques et autres la sensibilisation des personnes concernées par la voie des médias en vue de leur suppression effective.

**Point 3: Taxes grevant indirectement les produits agricoles:** Les participants ont noté l'existence de certains facteurs liés au transport qui grèvent indirectement les prix des produits agricoles.
Ils recommandent, compte tenu de l'importance de ces facteurs, la tenue d'une table ronde sur le transport.

**Arachides:** les participants après examen de la fiscalité douanière grevant l'exportation de ce produit ont recommandé la fixation par arrêté de la valeur mercuriale de ce produit pour confirmer la pratique.

**Aulx et Oignons:** Les participants, compte tenu de l'importance de la commercialisation de ces produits dans la préfecture de Ouaddai et en vue de favoriser l'exportation de ce produits pour lesquels le Tchad a un avantage comparatif, ont recommandé la révision à la baisse des valeurs mercuriales très élevées sur lesquelles est assise la fiscalité grevant l'exportation de ces produits.

**Gomme Arabique:** Après avoir pris acte de l'importance de l'apport de la gomme arabique dans nos exportations et des revenus substantiels qu'elle procure au trésor (moitié des recettes douanières des exportations), ont recommandé la régulation de cette activité par la mise en place d'un Fonds Gommier Autonome.

**Point 4: Propositions Fiscales:**

Le facilitateur a aussi présenté quatre régimes de taxation qui permettent de procurer des recettes à l'Etat. Ces taxations sont.

**Taxation sur les biens**
**Taxation sur le revenu**
**Taxation douanière**
**Taxation sur la consommation**

Parmi ces régimes de taxation, a dit l'orateur, seul deux impôts d'Etat grèvent directement le revenu agricole. Il s'agit de la taxe civique et de la taxe sur le bétail.

Le consultant conclue que tous ces régimes de taxation sont difficilement applicables. Par conséquent, il finit par poser la question aux participants de savoir quel est le système de taxation idéal pour le cas du Tchad qui envisage des réformes fiscales.

BEST AVAILABLE DOCUMENT

Les participants ont fait le tour des régimes de taxation en vigueur au Tchad et ont convenu de leur maintien et recommandent l'introduction de la TCA à titre expérimental dans le secteur moderne.

## RAPPORT DE SYNTHESE MACRO-ECONOMIQUE

L'atelier a entamé ses travaux par l'élection de son bureau composé de:

| | | |
|---|---|---|
| Président | : | Cheitima/Min. Finances et Informatique |
| Facilitateur | : | Levy Leroy/Consultant |
| Rapporteurs | | Darnas Adoum/SCI/USAID |
| | : | Mbailassem Alain/SCI/USAID |

Le thème qui fera l'objet des travaux en cet atelier est: **Etude sur les Taxes à l'Exportation des Produits Agricoles au Tchad: Contexte Macro-économique** dont quatre points sont inscrits à l'ordre du jour.

1) Autosuffisance alimentaire, sécurité alimentaire et promotion de l'exportation;

2) Déficit des ressources de l'économie Tchadienne et origine des déficits;

3) Rentabilité de l'assiette fiscale;

4) Compatibilité du marché libre avec les solutions jugées souhaitables pour l'économie tchadienne.

Ce premier point a suscité beaucoup d'interventions dont l'essentiel était de savoir s'il est possible de faire la promotion de l'export et en même temps, mener la politique de l'auto-suffisance alimentaire. Bref, les interventions à ce point ont amené les participants à tirer la conclusion et les recommandations suivantes:

**Conclusion:**

- L'auto-suffisance absolue n'est pas la solution optimale pour le Tchad. Il n'y a pas d'incompatibilité entre, d'une part, promouvoir l'exportation, et, d'autre part, rechercher la sécurité alimentaire.

BEST AVAILABLE DOCUMENT

**Recommandation**

- Considérant le Déficit des ressources chronique du Tchad,

  Considérant que l'origine du déficit est le secteur public,
  Considérant que le Déficit du secteur public évince le secteur privé formel et le secteur privé informel,
  Considérant que le déficit des ressources chronique implique un endettement extérieur continuel,

Nous recommandons:

1. La compression significative du déficit des ressources du secteur public pour permettre au secteur privé d'avoir accès à ces ressources et notamment aux crédits.

2. Une meilleure gestion et un meilleur contrôle des dépenses du secteur public.

3. Une hausse appréciable des recettes fiscales par:
   -une meilleure gestion de la perception,
   -la réduction de l'évasion fiscale,
   -l'élimination de toutes les taxes illégales,
   -l'élargissement de l'assiette fiscale notamment par la stimulation de l'activité économique.

En ce qui concerne le deuxième point, les intervenants se sont unanimement mis d'accord que les dépenses de l'Etat sont supérieures aux recettes qu'il perçoit. Par conséquent,

**Conclusion**

- C'est le secteur public qui est à l'origine du déficit des ressources. Le secteur privé est évince par le secteur public.

**Recommandation**

- Nous recommandons en rapport avec l'imposition des produits agricoles exportables que le taux ad valorem soit modulé en fonction du double objectif, d'une part, le rendement sur le plan fiscal, d'autre la nécessité de stimuler effectivement les exportations.

- Considérant que le Tchad est un pays essentiellement agricole,
- Considérant les préoccupations bien fondées au sujet de la sécurité alimentaire,
- Considérant l'obligation d'assumer les services de la dette extérieure.

Nous recommandons:

1. Que la politique économique soit orientée vers le développement du secteur agricole

BEST AVAILABLE DOCUMENT

2. La valorisation des produits agricoles pour lesquels le Tchad a des avantages comparatifs à l'exportation

3. Une politique se structuration des marchés pour les rendre plus compétitifs et plus efficaces notamment au niveau de la commercialisation.

4. L'adoption des mesures pour assurer le contrôle de la qualité des produits exportables.

5. Des encouragements au secteur privé à mieux s'organiser pour devenir plus compétitif et plus crédible sur le marché international.

Il convient de noter que de tous les débats, le troisième point relatif à l'assiette fiscale a fait l'objet de vives discussions. Toutefois, en fin de compte, les participants ont reconnu que la diminution de taxe sur les bétails est de nature à encourager l'exportation du bétail de manière formelle et partant, décourager la fraude.

Dans le même ordre d'idée, les participants ont conclu que l'exportation anarchique risque d'aboutir à l'exportation même du capital. C'est pourquoi certains pensent qu'il est préférable d'export plutôt de la viande. Ils sont donc arrivés aux conclusions et recommandations suivantes:

**Conclusion**

- Il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux des d'impôts, il est impérieux cependant de collecter les impôts qui sont dus au secteur public.

**Recommandations**

- Considérant le manque d'infrastructure dans le domaine de communication,
  Considérant l'absence d'un marché national de transport,
  Considérant le taux d'usure élevé des équipements des transports du au manque d'infrastructures,
  Considérant les taux qui frappent les accessoires des équipements des transports,
  Considérant le rôle stratégique du transport dans la circulation des marchandises dans le pays, dans l'exportation des produits agricoles et dans l'accomplissement de l'objectif de la sécurité alimentaire,
  Considérant la multiplicité des taxes qui frappent l'activité de transport,

Nous recommandons:

1. De prioriser le développement des infrastructures dans le domaine de communication.

BEST AVAILABLE DOCUMENT

2. La simplification de l'imposition des activités de transport et notamment l'élimination de la double taxation.

Pour ce point, les intervenants ont insisté sur le concept du marché libre et se sont posés la question sur la place des pays pauvres dans ce marché. Après une breve mise au point de l'orateur, les participants sont arrivés à ce qui suit:

**Conclusion**

- Les solutions des marches libres ne peuvent être des solutions optimales indépendamment de la distribution des revenus. Une bonne information des agents économiques est indispensable au bon fonctionnement du marché.

**Recommandation**

- Considérant la présence d'un très large secteur informel qui est la véritable source de l'activité, étant donné l'importance de l'agriculture et de l'élevage, étant donné aussi l'état embryonnaire des industries de transformation.

Nous recommandons:

de recourir é des projets pour supprimer les nombreux goulots d'étranglement de production dans le secteur informel en même temps pour lui permettre de prendre toute initiative indispensable à sa transformation ainsi qu'à sa promotion vers le secteur moderne.

BEST AVAILABLE DOCUMENT

# RAPPORT DE SYNTHESE
# ATELIER AGRO-ECONOMIQUE

L'atelier a entamé ses travaux par l'élection de son bureau composé de:

Président : Aourdet Djapania/MAE

Facilitateur : Curtis Jolly/Consultant

Rapporteur : Abamat Charphadine/SCI/USAID

Rappelons que les travaux en cet atelier se sont tenus à l'Hôtel du Chari.

Le thème débattu par l'Atelier Agro-économique était "Incidence d'éventuelle modification du système des taxes sur le secteur agricole". L'orientation des différents points de ce thème a été guidée par une question principale: **Faut-il éliminer les taxes sur les produits agricoles ou les améliorer? si oui comment?**

1) Comment les taxes affectent-elles la production agricole au niveau producteur?

2) Comment les taxes affectent-elles les exportations des produits agricoles?

3) Comment l'élimination ou l'amélioration des taxes va rendre plus efficace les marchés agricoles?

4) Est-ce qu'on devrait taxer les produits agricoles au niveau local?

5) Les taxes au niveau des pays UDEAC ?

6) Quelles taxes faut-il éliminer?

Au cours de cet atelier dont l'objectif est de: Promouvoir le secteur privé et l'économie Tchadienne par l'amélioration de revenus des producteurs , l'accès libre aux intrants agricoles, la mise en place des structures de commercialisation efficaces et le renforcement de pouvoir de négociation des producteurs et exportateurs, il y a eu diverses interventions qui ont conduit aux recommandations suivantes:

**Recommandations:**

1) Supprimer toutes les taxes officielles qui entravent l'exportation des produits agricoles tels que: les arachides, le sésame, les oignons, l'ail, le karité, les

BEST AVAILABLE DOCUMENT

autres oléagineux et les légumes. Ces taxes comprennent: le droit de sortie, la taxe de recherche, la redevance statistique, parce que leur contribution aux recettes fiscales est insignifiante et ne couvre pas le coût administratif afférent.

2) Supprimer totalement la taxe sur le Fonds Gommier qui n'a jamais été utilisé pour l'amélioration de la dite filière.

3) Alléger les taxes douanières sur la filière pour permettre de rendre compétitive la gomme arabique Tchadienne.

4) Supprimer les prélèvements des agents des eaux-forêts sur la gomme arabique.

5) Rendre l'autonomie financière du FIR effective en mettant à sa disposition les ressources (toutes les taxes) qui lui sont reconnues par les textes statutaires. Dans le cas contraire, procéder simplement à la suppression de la taxe pour le fonds d'intervention rurale.

6) Faire participer au Conseil de Gestion de la Commune tous les représentants des agents économiques intervenant dans la commercialisation des produits agricoles (dans le cadre de la détermination des taxes communales).

7) Supprimer les taxes et prélèvements informels sur les produits agricoles pratiqués dans la sous-région UDEAC (par l'organisation des commissions mixtes, et créations des comités de suivi).

8) Veiller à l'application des recommandations des différents séminaires et tables rondes en matières de commercialisation et exportation des produits agricoles par la mise en place des comités de suivi.

**22 Septembre**

Le dernier jour de ces grands travaux ont vu la lecture des recommandations et conclusions des travaux en ateliers et des discours de Mme le Ministre du plan et de la Coopération et de M. le représentant de l'USAID au tchad qui ont honoré de leur présence la cérémonie de clôture. (voir les discours d'ouverture et de clôture et autres documents de discussion de la table en annexe).

BEST AVAILABLE DOCUMENT

**LISTE DES PARTICIPANTS**

**A la table ronde sur les "Taxes à l'exportation des produits Agricoles au Tchad" du 20 au 22 Septembre 1994**

**(Projet ATPRP/SCI)**

1. FROUD Michel, DG SOGECOM/CNPT
2. Mahamat SENOUSSI, DG/A/Min.Economie
3. Tybone GASTON, représentant/AFRICARE
4. AHMAT Amnama, DG/SANIMEX
5. ABAKAR Moussa, Représentant/Min. de l'Intérieur
6. BAGALINGAR/Impôts/Finance
7. BICHARA Cherif, Coordonnateur/MPC
8. AHMAT Soubiane, Prefet Logone Occidental/Intérieur
9. NGONA Georges, Ingénieur Agronome/direction Commerce
10. HASSANE Abakar Outman, Prefet du mayo-Kebbi/Min.In
11. ABDOULAYE Douto, prefet du Logone Oriental/Intérieur
12. BOURSICOT Jean, Expert
13. WHITEHOUSE, D.R. MITHRIL FARM
14. MOUSTAPHA Mahamat, Vice-Président ATDCD
15. NGONIRI GOS MBaïro, Coordinateur /CARE/ACORD
16. DIMTOÏNGAR Mirabelle, Reporter/NDJ-HEBDO
17. KOÏ Pierrot Ganda, Journaliste/NDJ-HEBDO
18. Mme SAKO, Ingenieur Agro-Alimentaire/BIEP
19. AHOURDET DJAPANIA, Economiste/CTS/MAE
20. NGUELKAGYO, Chef de Section MET
21. MASRA TAMTANGAR, Economiste/BIEP
22. BEKOUTOU TAINGAM, Conseiller commercial/Chambre Consulaire
23. NGAMAÏ DJARI, Prefet Chari-Baguirmi/Interieur
24. Mme BATRAKI Halimé, Exportatrice/Commerçante
25. NAMBA Yallah, Coordinateur/CPS/MAE
26. DIGUIMBAYE Georges, Opérateur Economique
27. Juliette KOUMAGOTO, Exportatrice/KOUNEL SARL
28. Abderasoul, exportateur
29. SENOUSSI Hisseine, DPPASA/MA
30. ALBACHIR Ahmat, Gérant-Albachir
31. ABDOULAYE Djonouma/SCCL
32. BEGUY Ngaba, Chef de Service Legislatif/DDI/MFI
33. DADOUM Aiba Edmond, Administrateur/ ACRA
34. MAHAMAT Rahra, SG/Chambre Consulaire
35. SOBDIBET, Directeur/MET
36. IORGOH Wansené, Assistant Cameraman/TVT
37. AMINADAM
38. MAHAMAT Taher, Commerçant gomme arabique
39. ADOUM Assil, Commerçant gomme arabique
40. HAROUN Saleh, Prefet Adjoint Moyen Chari/Intérieur
41. ALI Annadif, Président Société ABHS



BEST AVAILABLE DOCUMENT

42.GUELMBAYE Moussa, Agent Crédit/VITA
43.MME FATIME Aouadalkerim, Sce Licence Autorisation/Mairie
44.DJOGOYE Talansadi, DPDR/MPC
45.MOKBE M. NGartelbaye, Economiste/PNUD
46.MAHAMAT A. Hadjara , Directeur Intertropical
47.D .Gosso Samuel, Directeur production Animale/CEBEVIRHA
48.GOGNIN Gomdigué, Directeur/DSEED/MPC
49.L I Tchiroué, DGA/MAE
50.TAMAYA Jean, Journaliste/RNT
51.TCHOMBI Getna, Transitaire/STAT
52.VALLA Patrice, Directeur p.i/CFD
53.ALI Abbas S. /Secteur Privé
54.KADIDJA Kolingar, DG KAK/EXUDAT
55.Jean LEROY, Coordinateur/ACORD
56.K ULADINGAR Kacha Dako, Journaliste/ATP
57.MAHAMAT Al Habo, Economiste/MPC
58.ADOU Dingaoyambaye, Chef de Bureau de Douanes
59.ALAKAR Abdelkerim, TVT
60.MAIMOUNA DJarari, TVT
61.ALHADJ Youssouf Aziber, représentant des cultivateurs de la gomme arabique
62.Saleh Mahamat Oumar
63.SADICK Djalal, Administrateur gérant/GPC
64.AHMED Blane, Agro-Economiste/MAE
65.ISSAKA Outmane, Resp.Fond.Elevage/MEHP
66.AHMAT DAHAB, Chef Comptable
67.Sani GARBA, Directeur de l'Intérieur/MIS
68.MEDRMADJI Marc, SG /MCT
69.DOSSO Bessoum, Mintère de Plan
70.FAUBA Padacke, Consultant/AMTT
71.Khalil TIDJANI, Commerçant
72.GANG-NY Marina, Directeur/DIT
73.BAMBE Dansala, Consultant
74.Cletima Ali HAroun, DGA/Finances
75.HISSEIN Ahmed Senoussi, Opérateur économique/M.A.E
76.OUMAR Outman, Representant AHS/SIAP
77.Ibrahim Mihedi, Representant Petra-Chari
78.Mme Mariam Mahamat Nour, Ministre Du plan et de la Coopération
79.TOKINO Pierre, PDG/CIJ
80.Dasser, DDG/ENETRA
81.ERWIN DE WANDEL, Economiste/PNUD
82.Mainan Clotaire, Journaliste/Min.Info.
83.Pongoh, Assistant Caméra/Min.Info
84.ALI Mahamat Fatahalbab, Directeur Archives/Min.Int.S
85.MAHAMAT Ali Assil, Commerçant/Gomme Arabique
86.KHALA Tidjani/D.A
87.S. Mahamat Oumar, Prefet de Sarh
88.Mahamat Saleh Moussa/MA
89.Dr HAssane Chadallah, D.A Sté SANIMEX



BEST AVAILABLE DOCUM

90. Richard Fraenkel, Directeur/USAID(REPRESENTANT DE L'AMBASSADEUR)
91. RUSSEL Karen, IRIS/USAID
92. Mme Carole ADOUM, Project Manager USAIDPRP/SCI
93. Touba BEDINGAR, Project Manager/USAID
94. FIWZI Freid, USIS
95. M. Robert HASKELL, Chef de Projet ATPRP/SCI
97. Mme Ildjima Sanda Mallot/ATPRP/SCI
98. Mme Néboussounang Marie-Christine/ATPRP/SCI
99. Issa Mardo/ATPRP/SCI
100. Hassan Mahamat/ATPRP/SCI
101. MBAILASSEM Alain, Rapporteur/ATPRP/SCI
102. DONTOLINA Darnace Adoum, Rapporteur/ATPRP/SCI
103. AHMAT Charfadine, Rapporteur/ATPRPSCI/
104. DJIMASBE Ngaradoum, Rapporteur/AMTT
105. Wily Leroy, Consultant/SCI
106. GIANNI Pierre, Consultant/SCI
107. MAJBANSEE Joseph, Consultant/ATPRP/SCI
108. CURTIS Jolly, Consultant/ATPRP/SCI
109. ELLIOT Leroi, Consultant/ATPRP/SCI



BEST AVAILABLE DOCUMENT